

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 80/2024

Objet : Participation de la commune de Recquignies au frais informatiques liés au partenariat entre les Médiathèques de Jeumont et Recquignies

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHIA TENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHIA TENE
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

Selon la convention de partenariat signée le 1^{er} septembre 2015 entre les villes de JEUMONT et de REQUIGNIES pour un partenariat entre leurs médiathèques respectives, il est prévu que les dépenses liées aux coûts informatiques engendrés par la mise en place d'une base de données, d'un catalogue et d'un site internet communs soient partagées entre les deux communes.

La participation des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants (80,43% pour JEUMONT ; 19,57% pour REQUIGNIES).

La ville de JEUMONT s'acquittant du paiement des factures auprès des fournisseurs, il est prévu de demander à la commune de REQUIGNIES de rembourser à la commune de JEUMONT la somme de 872,02 euros TTC afin de couvrir sa participation pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

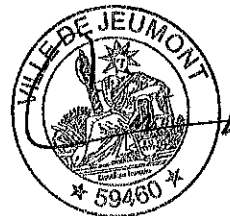
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

À l'unanimité

Décide d'autoriser le Maire de Jeumont à demander à la commune de REQUIGNIES de s'acquitter de la somme de 872,02 euros TTC en faveur de la commune de JEUMONT.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE 



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

